

Maître Céline ASTOLFE au procès LE SCOUARNEC : « *L'accusé est encore plus fermé qu'au mois de mars, il fait des déclarations a minima comme si ce premier procès avorté avait été un galop d'essai dévastateur.* »

## Le Point

### Procès Le Scouarnec : un accusé aux « amnésies stratégiques »

**Lors de la première journée d'audience, les parties civiles ont fait part de leur déception face à l'attitude de l'ex-chirurgien pédophile.**

*De notre envoyée spéciale à Saintes, Émilie Trevert*

Publié le 01/12/2020 à 07:04 | Le Point.fr



Joël Le Scouarnec, le 13 mars 2020. © BENOIT PEYRUCQ / AFP

Il arrive et dépose nonchalamment son manteau de laine sur le banc du box des accusés. Le crâne dégarni, des lunettes fines, le ventre rebondi, il a en effet l'air du « petit papi courtois » décrit par ses voisins. « Mon domicile, c'est la maison d'arrêt de Saintes », annonce l'ancien chirurgien de 69 ans, accusé de viols et d'agressions sexuelles, derrière son masque noué dans la nuque. Alors que la présidente appelle les jurés, il scrute la salle avec insistance. Bras croisés, impassible, il prend son temps. Son regard sombre s'arrête sur chaque visage comme s'il les photographiait mentalement : celui des avocats, des jurés, des victimes, des journalistes...

Sur le banc des parties civiles, la mère de Lucie\*, la fillette par qui toute l'affaire est arrivée. Blonde, en jean et veste marine, la jeune femme ne le lâche pas des yeux. À l'autre bout du rang, une femme plus âgée, emmitouflée dans un manteau blanc qui lui recouvre la tête ; puis, le long du mur, collées en rang serré comme pour se donner du courage, quatre victimes, cachées sous les capuches de leurs parkas.

Nous sommes à Saintes, devant la cour d'assises de Charente-Maritime, qui jugera jusqu'à jeudi Joël Le Scouarnec, décrit comme « [le plus grand pédophile du siècle](#) » par M<sup>e</sup> [Francesca Satta](#). Lors de la première journée de ce procès tant attendu – reporté en mars pour cause de pandémie – sera débattue la nécessité de rendre publics ou non les débats avant d'étudier la personnalité de l'accusé. Afin de « briser l'omerta » qui a duré près de trente ans, l'avocate de Lucie, cette petite voisine de Le Scouarnec qui, en 2017, a dénoncé des faits d'exhibitionnisme et de viol, avait demandé un huis clos partiel.

Il faut comprendre comment et pourquoi des familles vont emmurer des silences.

Dans le premier volet de cette affaire qui concerne, outre la petite voisine, deux nièces du chirurgien et une ancienne petite patiente (qui avait 3 ans et demi à l'époque des faits), deux autres avocats auraient également souhaité un huis clos partiel. Il sera finalement total. M<sup>e</sup> Frédéric Benoist, avocat de La Voix de l'enfant, regrette cet autre « mur judiciaire ». « C'est vraiment dommage, car il faut comprendre comment et pourquoi des familles vont emmurer des silences, qui seront protecteurs pour l'agresseur et destructeurs pour les enfants », explique-t-il. Pour M<sup>e</sup> Delphine Driguez, avocate de deux nièces de l'accusé, c'est aussi une façon de protéger ses clientes et de ne pas « faire le jeu » de Le Scouarnec, connu pour ses tendances « exhibitionnistes ». Quant à son conseil, M<sup>e</sup> Thibaut Kurzawa, qui a également plaidé pour la fermeture des débats à la presse et au public, il craignait que ce procès ne se transforme en « show ».

Deux autres victimes, une nièce et une voisine d'une quarantaine d'années aujourd'hui, pour qui les faits sont prescrits, étaient également présentes dans la salle d'audience. La présidente a accepté leur constitution de partie civile le temps des débats. « C'est important que symboliquement on leur laisse cette place, s'est félicitée leur avocate, M<sup>e</sup> Nathalie Bucquet, représentant l'association Innocence en danger. La qualité de témoin était difficile à supporter pour elles. » L'une de ses clientes est la première victime de Joël Le Scouarnec, et reconnue comme telle par celui qui aurait par la suite fait plus de 300 victimes. [L'accusé a été mis en examen le 15 octobre dans ce deuxième volet de l'affaire.](#)

En plus des experts – qui le décrivaient durant l'enquête comme « un sujet manipulateur, fasciné par la pédophilie, une personnalité inhibée, égocentrique et obsessionnelle », « sans aucune empathie pour autrui » –, Le Scouarnec a été confronté ce lundi après-midi et jusque tard dans la soirée à sa propre famille : sa sœur, son frère et ses trois enfants (sa femme, qui n'a toujours pas divorcé malgré une séparation en 2004 à la suite de son interpellation pour détention d'images pédopornographiques, sera entendue mardi). L'omerta familiale était au cœur des débats.

La sœur de Joël Le Scouarnec a relaté la conversation qu'elle a eue avec son frère concernant des actes qu'il aurait commis sur sa fille cadette, puisque cette dernière s'était confiée à sa mère. C'était le 7 octobre 2000. Joël Le Scouarnec aurait reconnu les faits sans entrer dans les détails. Il aurait beaucoup pleuré ce jour-là et même exprimé des regrets que viennent pourtant contredire ses écrits pédophiles quelques jours plus tard. Sa sœur lui aurait alors demandé de se faire soigner. Comme au premier jour de l'audience de mars, hier, elle a fait part de son sentiment de culpabilité envers les victimes et envers ses propres filles. À l'époque, son frère aîné, qui semble, d'après un observateur, profiter d'une « supériorité intellectuelle » par rapport au reste de la famille, lui avait répondu : « Ce n'est pas toi la responsable, c'est moi. »

On ne décèle rien de lui, il louvoie.

Quand on évoque la non-dénonciation à l'audience, la sœur tente de se défendre en expliquant avoir relaté les faits, à l'époque, à une psychologue. Puis affirme ensuite avoir demandé à sa fille de 9 ans si elle souhaitait porter plainte. La petite aurait dit non. L'affaire a ainsi été « réglée en famille ».

Le Scouarnec dit se souvenir de la conversation avec sa sœur et des photos qu'il a prises de ses nièces, mais ne semble plus se rappeler les faits dans le détail. « C'est quelqu'un d'assez

méthodique, il a des amnésies stratégiques », regrette M<sup>e</sup> Laure Boutron-Marmion, de l'association Face à l'inceste, lors d'une suspension d'audience.

Les avocats des parties civiles, hier soir, semblaient tous dépités : « On ne décèle rien de lui, il louvoie », « On est sur la ligne "j'assume tout mais je ne me souviens de rien" », « Il ne lâchera rien »... M<sup>e</sup> Céline Astolfe, de la Fondation pour l'enfance, déplore « un procès moins spontané » : « L'accusé est encore plus fermé qu'au mois de mars, il fait des déclarations a minima comme si ce premier procès avorté avait été un galop d'essai dévastateur. »

*\*prénom modifié*